



Affaire suivie par : Marc BEZANÇON

marc.bezancon@cea.fr | ☎ 04.42.25.23.65

CEA/DIF/DIPN DO 158-2026 du 21/07/2026

Cahier des charges

Déneigement du parking et des accès au poste de garde de l'INBS-PN de Cadarache

CEA/DIF/DIPN

Nombre de pages : 8

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
S	Y	M	M	S	O	O	U	P	P	L	C	D	C	2	6	0	0	0	8	2	3	A
Projet Système			Adresse Processus (4c.) et centre DIF=U					Code GCAO			Type de document			Année		N° GCAO du document						Indice

Avant toute utilisation de ce document, veuillez-vous assurer que vous disposez de la dernière version applicable en consultant la liste d'informations documentées ou l'assistant qualité de votre unité.

Domaine d'application : DIPN, INBS-PN

Elise MORAGLIA

Adjointe du Directeur des installations de propulsion nucléaire
CEA/DIF/DIPN

SOMMAIRE

0.	GENERALITES.....	3
0.1.	Objet du document	3
0.2.	Règles de gestion du document	3
0.3.	Description des évolutions.....	3
0.4.	Élaboration du document.....	3
1.	PARTIES CONTRACTANTES.....	4
2.	PRESTATION ATTENDUE	4
2.1.	Périmètre d'intervention.....	4
2.2.	Conditions d'intervention	4
2.2.1.	Généralités	4
2.2.2.	Horaires et délais d'intervention	4
2.3.	Travaux de déneigement	5
2.3.3.	Verglas généralisé	5
2.3.4.	Chutes de neige annoncées par alerte météo.....	5
2.3.5.	Chutes de neige denses et continues	5
3.	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	5
3.1.	Produits spécifiques	5
3.1.1.	Sel	5
3.1.2.	ECOGLAS	5
3.2.	Engin motorisé	5
4.	ACCES AU SITE.....	6
5.	DUREE DU MARCHE ET POSTES DE DEPENSE	6
6.	GLOSSAIRE	7
7.	LISTE DE DIFFUSION	8
	FIN DU DOCUMENT.....	8

0. GENERALITES

0.1. OBJET DU DOCUMENT

Le présent cahier des charges a pour objectif de définir les attendus minima relatifs à la mise en sécurité de certaines voies de circulation et du parc de stationnement de l'Installation nucléaire de base secrète – Propulsion nucléaire (INBS-PN) de la Direction des applications militaires (DAM) Île-de-France du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternative (CEA/DIF), implantée au sein du site de Cadarache.

0.2. REGLES DE GESTION DU DOCUMENT

Ce document est rédigé par la Direction des installations de propulsion nucléaire (DIPN) et émis par le directeur de la DIPN.

Il peut être modifiée à la suite d'une évolution significative des référentiels applicables, de la réglementation, des directives générales du CEA ou de l'organisation de l'unité.

0.3. DESCRIPTION DES EVOLUTIONS

Version	Date	Domaines concernés	Motif et nature des évolutions
A	Xx/xx/2024	Tous	Création du document

0.4. ÉLABORATION DU DOCUMENT

Élaboration	Unité	Date
M. BEZANÇON	DIPN	09.09.2024
Validation	Unité	Date
O. COLONGES	DIPN	
É. MORAGLIA	DIPN	

1. PARTIES CONTRACTANTES

L'entreprise qui sera chargée des opérations de déneigement et/ou de dégivrage est nommée Titulaire dans la suite du cahier des charges.

Le maître d'ouvrage de la prestation sera le Groupe « Moyens communs et soutien » (GMCS) du CEA/DIF/DIPN. Le GMCS est également responsable de la gestion du contrat et sera à ce titre l'interlocuteur du Titulaire.

2. PRESTATION ATTENDUE

2.1. PERIMETRE D'INTERVENTION

L'INBS-PN dispose, outres les équipements propres à ses activités :

- d'un parc de stationnement aérien sur trois niveaux (bâtiment 1020), dont seuls les emplacements non couverts sont concernés par les opérations de déneigement (places réservés aux visiteurs au rez-de-chaussée et niveau R+2) ;
- d'une future extension terrassée et non goudronnée de cet ouvrage, située dans une zone aujourd'hui non aménagée (où stationnent actuellement les usagers ne trouvant pas de places au bâtiment 1020) ;
- de voiries permettant le transit des piétons et des véhicules entre les bâtiments 1020, 1405 (accueil) et 1407 (poste de garde) ;
- d'une nasse d'accès réservée aux véhicules et d'une nasse d'accès réservée aux piétons, toutes deux permettant l'entrée dans l'INBS-PN ;
- d'une esplanade piétonne située à la sortie immédiate du poste de garde, dans l'enceinte de l'INBS-PN ;
- d'une voie de circulation allant de cette esplanade au bâtiment 1470 ;
- d'un chemin d'accès goudronné, situé à l'extrémité de la voie de circulation appelée *Rue le Redoutable*, menant au bâtiment 1469.

Ces bâtiments doivent rester accessibles et leurs accès doivent permettre la circulation des salariés en toute sécurité. Les opérations décrites dans le paragraphe suivant concernent l'ensemble des lieux listés ci-avant.

2.2. CONDITIONS D'INTERVENTION

2.2.1. Généralités

En fonction des prévisions météorologiques à court terme, le Titulaire contactera le GMCS pour proposer une intervention de salage préventive, et le cas échéant pour acheminer le dispositif de déneigement, conformément aux situations possibles décrites au paragraphe 2.3. À ce titre, le CEA conseille au Titulaire de souscrire un abonnement aux prévisions météorologiques localisées sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance.

En l'absence de réponse du GMCS ou en heures non-ouvrées, le Titulaire prendra contact avec l'ingénieur d'astreinte de la DIPN au 06.81.09.81.35 et lui proposera une intervention préventive.

Le centre CEA de Cadarache prévoit également le déclenchement d'un plan interne « Neige et verglas », en fonction des alertes météorologiques et/ou de l'apparition de neige ou de verglas pouvant présenter un danger pour la circulation.

Dès l'information de déclenchement de ce plan, la DIPN alertera le Titulaire si la prise de contact n'a pas eu lieu auparavant. Les deux parties conviendront des travaux à mettre en œuvre, d'après les différentes situations possibles décrites au paragraphe 2.3.

En fin d'intervention, le Titulaire rendra compte par courrier électronique au GMCS, à l'adresse gmcs.dipn@cea.fr, des opérations effectivement réalisées et des difficultés éventuellement rencontrées.

2.2.2. Horaires et délais d'intervention

Afin de permettre les opérations de salage et/ou de déneigement préventives, le Titulaire devra intervenir préférentiellement avant 07h00 le matin et après 20h00 le soir.

Les prévisions météorologiques devront être consultées durant les dimanches et jours fériés, veilles de jours travaillés, afin d'anticiper une intervention dès le lendemain avant l'arrivée des salariés.

En cas de chute de neige durant une période de fermeture du site, la DIPN est susceptible de contacter le Titulaire pour une intervention préalable à l'arrivée des salariés, et avant l'apparition de glace. Le cas échéant, le Titulaire sera tenu d'intervenir sous 24 heures.

2.3. TRAVAUX DE DENEIGEMENT

2.3.1. Verglas annoncé par alerte météo

Le Titulaire intervient à titre préventif par épandage de sel en quantité limitée avant l'apparition de verglas ou de neige sur toutes les autres voies précisées au paragraphe 2.1.

2.3.2. Formation de verglas localisée et ponctuelle

Le Titulaire intervient pour un épandage de sel sur les zones de verglas identifiées.

2.3.3. Verglas généralisé

Le Titulaire intervient pour un épandage de sel sur les zones de verglas identifiées puis sur toutes les autres voies précisées au paragraphe 2.1.

2.3.4. Chutes de neige annoncées par alerte météo

Le Titulaire intervient pour un épandage de sel préventif sur toutes les voies précisées au paragraphe 2.1.

2.3.5. Chutes de neige denses et continues

Le Titulaire intervient pour le déneigement et le salage des voies.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

3.1. PRODUITS SPECIFIQUES

3.1.1. Sel

Le Titulaire estimera, après une visite sur site, la quantité de sel à stocker et se chargera de son approvisionnement. Le CEA et le Titulaire détermineront le lieu de stockage le plus adapté.

Le centre de Cadarache propose quelques spécifications relatives au salage des voies de circulation, reprises ci-après. Le Titulaire a toute latitude pour modifier ces spécifications s'il l'estime nécessaire, sous réserve de l'acceptation du CEA. Le CEA rappelle notamment que le sel n'est efficace qu'à des températures supérieures à -10°C environ.

Traitement préventif

Température	0 à -3°C	-3 à -7°C	< -7°C
Chaussée sèche	5 g/m ²	5 g/m ²	10 g/m ²
Chaussée humide	5 g/m ²	10 g/m ²	15 g/m ²
Chaussée mouillée	10 g/m ²	15 g/m ²	20 g/m ²

Traitement curatif

Sur neige ou verglas
20 à 40 g/m ²

3.1.2. ECOGLAS

Afin d'en préserver le revêtement, le constructeur du parc de stationnement 1020 recommande le produit *ECOGLAS*, de l'entreprise *Rhône Chimie Industrie (RCI)*, en substitut au sel classiquement utilisé lors du salage des voiries. Cette recommandation devra être respectée.

Le Titulaire estimera, après une visite sur site, la quantité de produit à stocker et se chargera de son approvisionnement. Le CEA et le Titulaire détermineront le lieu de stockage le plus adapté.

3.2. ENGIN MOTORISE

La charge d'exploitation du niveau R+2 du parc de stationnement est limité à 350 kg/m². En conséquence, le Titulaire devra s'équiper d'un engin adapté, équipé pour le salage et le déneigement. De plus, les voies accès aux niveaux 0 et R+1 nécessiteront un engin de déneigement d'une hauteur maximum de 2,30 mètres.

Cela peut être par exemple un véhicule tout-terrain de 3,5 tonnes maximum ou un quad.

4. ACCES AU SITE

Le CEA transmettra au Titulaire les formulaires de demande d'accès au site de Cadarache et à l'INBS-PN. Ce dernier retournera par courrier électronique les formulaires dûment complétés, accompagnés des justificatifs nécessaires, à l'adresse *gmcs.dipn@cea.fr*.

Le centre de Cadarache et l'INBS-PN étant considérés comme des sites sensibles, le CEA se réserve le droit de refuser l'accès d'un salarié en fonction des conclusions des enquêtes administrative menées par les services compétents. Le cas échéant, le Titulaire en sera informé.

5. DUREE DU MARCHE ET POSTES DE DEPENSE

Le marché à bons de commande découlant du présent cahier des charges sera conclu pour une durée ferme initiale de trois ans, auxquels s'ajouteront deux années supplémentaires optionnelles. Il se décompose comme suit :

- Période ferme de réalisation des prestations : 3 ans ;
- Période de prolongation n°1 (Option 1) : 1 an à l'issue de la durée ferme ;

6. **GLOSSAIRE**

BPU	Bordereau de prix unitaire
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
DAM	Direction des applications militaires
DIF	DAM Île-de-France
DIPN	Direction des installations de propulsion nucléaire
GMCS	Groupe « Moyens communs et soutien »
INBS-PN	Installation nucléaire de base secrète – Propulsion nucléaire
PF	Poste ferme
PO	Poste optionnel

7. LISTE DE DIFFUSION

DESTINAIRE : - DIF/DSTG/BACO

COPIES : - DIF/ED
- DIF/ED/CISE
- DIF/DIPN
- DIF/DIPN/SE3S
- DIF/DIPN/SE3S/GMCS
- CEACAD/DIR/DSTG/STL

Fin du document